



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Microbiologie industrielle et
biotechnologies

de l'Université Paris 7 – Denis
Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Microbiologie industrielle et biotechnologies (MIB)

Dénomination nationale : SP2-Industries chimiques et pharmaceutiques

Demande n° S3LP140006605

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Paris 7 – Denis Diderot
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP2-Production et transformations

Présentation de la spécialité

Cette formation a pour objectif de répondre aux besoins des industries pharmaceutiques, agroalimentaires et de l'environnement. Le titulaire de cette licence professionnelle *MIB* saura mettre en application dans un contexte professionnel les règles d'hygiène et sécurité ainsi que la démarche assurance qualité (BPL, BPF)/Communiquer oralement et par écrit en français et en anglais et utiliser les nouvelles techniques informatiques /Exploiter une bibliographie /Se conformer à des processus méthodologiques rigoureux /Préparer et conserver du matériel biologique /Interpréter, exploiter et valider ses résultats /Rédiger des comptes-rendus/Maîtriser les connaissances scientifiques générales permettant une adaptation à l'évolution des techniques et du secteur/Mettre en application ses connaissances scientifiques théoriques et pratiques dans un contexte professionnel, en particulier : comprendre et appliquer des protocoles en biologie moléculaire, génie génétique et ingénierie des protéines, utiliser les logiciels d'analyse de séquences d'ADN et de protéines, interroger les bases de données.

Pour les titulaires spécialisés dans l'axe « microbiologie industrielle » : ils sauront contrôler une souche, déterminer ses besoins nutritionnels, étudier sa croissance dans différentes conditions, détecter les contaminations, maîtriser l'ingénierie de la fermentation, optimiser les procédés de fermentation et d'extraction, établir une culture primaire et entretenir une lignée cellulaire, maîtriser l'utilisation du cytomètre de flux, produire des protéines recombinantes dans des systèmes cellulaires appropriés, maîtriser l'utilisation des vecteurs employés pour la transgénèse animale.

Cette licence professionnelle *MIB* s'inscrit en parallèle du parcours L3 *Sciences du vivant* de l'Université Paris 7, accessible aux L2 biologie-biochimie. Elle s'appuie sur les compétences en microbiologie de l'Université Paris 7. En forte concurrence avec de nombreuses licences professionnelles *Microbiologie et Biotechnologie*, elle est néanmoins originale par son axe « microbiologie industrielle » qui lui permet de couvrir le champ du contrôle qualité et par son axe « biotechnologie des cellules » qui lui permet de s'orienter vers les maladies génétiques et thérapies géniques.

Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale :

La licence professionnelle répond à une offre effective du bassin d'emploi. Les poursuites d'études se font en deuxième intention après un premier passage dans le monde professionnel du fait de l'attractivité et de la prise de conscience d'un intérêt majoré des missions confiées à des personnels plus diplômés mais aussi, peut-être, par la difficulté à trouver un deuxième contrat après la première période d'emploi ; ce qui peut poser question.

La formation paraît bien perçue par les professionnels. Le nombre de contrats d'apprentissage signés démontre l'attractivité de la formation vis-à-vis des étudiants et des professionnels mais l'organisation de la démarche qualité et du pilotage reste à revoir. L'effectif global est stable avec un bon taux de signature de contrats d'apprentissage. Le taux de réussite est élevé (entre 93 et 100 %). Seuls les meilleurs poursuivent, le taux de poursuite est inférieur à 10 %. La localisation géographique est proche des industries du secteur et compétences fortes dans le domaine de biotechnologies de l'Université Paris 7.

Les recommandations de la précédente évaluation ont été prises en compte : l'enseignement professionnel a été renforcé progressivement ; 186 heures sont effectuées par des professionnels intervenant de façon diversifiée dans des domaines de compétences en adéquation avec la partie professionnelle du diplôme. Durant le dernier contrat quadriennal, un enseignement regroupant les enseignements sur le médicament (cycle du médicament, contraintes de fabrication...) a été proposé et un enseignement de biostatistiques, indispensable pour la validation de méthodes, a également été introduit.

Les postes décrits correspondent aux débouchés prévus par la formation : techniciens supérieurs en agroalimentaires, chimie, cosmétique, environnement. Le ratio de professionnels intervenants (41 %) peut être considéré comme satisfaisant, n'excluant pas une marge d'augmentation. La conception même du diplôme, les modalités de contrôle des connaissances attestent d'une réelle prise en compte du caractère professionnalisant de la licence professionnelle.

Pour autant, certains points du dossier sont insuffisamment détaillés (organisation du parcours pédagogique, périodes d'alternances, modalités du suivi des stagiaires, compétences et fonctions des responsables...). Peu de détails sont fournis concernant les responsables pédagogiques, en particulier sur la composition du conseil de perfectionnement.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, le taux de répondants des enquêtes nationales est trop faible. Les professionnels sont impliqués dans le fonctionnement en tant que maître d'apprentissage (formation, jurys, recrutement) mais leur implication dans l'évolution ou le pilotage n'est pas indiquée. Le nombre de contrats d'apprentissage signés démontre l'attractivité de la formation vis-à-vis des étudiants et des professionnels, mais l'organisation de la démarche qualité et du pilotage sont à renforcer. Le rôle de chaque partenaire CFA/Université est imprécis, l'attractivité nationale est faible, on observe une forte concurrence. Par ailleurs, le dossier est incomplet car ne comprend pas l'autoévaluation telle qu'elle était attendue.

● Points forts :

- Les aspects professionnalisants et le positionnement de la formation eu égard au contexte socio-économique.
- Une bonne adéquation emploi/formation.
- Des liens très satisfaisants avec les milieux professionnels.
- La qualité et l'argumentation de la prospective.

● Points faibles :

- Un dossier souvent imprécis.
- Le dispositif de suivi des apprentis est insuffisant.
- Une autoévaluation peu pertinente.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement doit veiller à ajuster les enseignements très rapidement en fonction des évolutions technologiques. Cet aspect est bien indiqué dans le dossier. Par ailleurs, il s'agit d'organiser la démarche qualité par le suivi des apprentis, de mettre en place un dispositif permettant une analyse plus pertinente de l'insertion professionnelle, de formaliser les partenariats avec industriels autre que par contrat d'apprentissage.

Il est attendu de proposer une implication plus importante des professionnels dans l'évolution de la spécialité. Il doit être précisé le rôle des partenaires CFA/Université. L'attractivité nationale gagnerait à être renforcée afin de réduire la concurrence. Les raisons de l'échec sur la recherche du deuxième emploi doivent être identifiées. La composition et le rôle du conseil de perfectionnement doivent être définis car ce dernier pourrait être une aide au pilotage de la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : B
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.

Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M1 associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L1. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L1 réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



Le Président

EVALUATION DES DIPLOMES : LP – Vague D

ACADEMIE : PARIS

Etablissement déposant : Université Paris Diderot

Etablissement(s) co-habilité : -

Spécialité : Microbiologie Industrielle et Biotechnologies

Dénomination Nationale : Industries Chimiques et Pharmaceutiques

Demande N° : S3LP140006605

• Projets pédagogique : note A

Ajustement des enseignements en fonction des évolutions technologiques : comme mentionné dans la maquette (pages 5 et 10), ou par le rapporteur dans la synthèse de l'évaluation (page 2), il est tenu compte en permanence des évolutions technologiques, ce qui s'est traduit par une introduction de la qPCR et de notions d'épigénétique au cours dernier contrat; il est tenu compte également de l'évolution de la législation et des besoins des professionnels dans le domaine de la qualité, des normes et de la validation de méthodes. Cet effort constant de faire évoluer les programmes pour rester au plus près de la demande des industriels sera bien sûr poursuivi dans les années à venir.

• Insertion professionnelle : note B

Suivi des apprentis et analyse de l'insertion professionnelle : la formation ne dispose pas de moyens spécifiques pour le suivi des apprentis et de l'insertion professionnelle. La responsable met à la disposition des services chargés des enquêtes nationales toutes les données en sa possession. Les résultats de ces enquêtes portant sur un nombre extrêmement limité de réponses ne pourront conduire à une analyse plus « pertinente » tant que les apprentis ne se sentiront pas plus concernés par les enquêtes. Au lieu de les multiplier (enquête nationale, enquête du CFA, enquête de la formation) il serait peut-être plus judicieux de déterminer quand les réaliser : à 6 mois ? à 12 mois ? et à 24 mois, de décider de l'organisme qui les réalise sachant qu'un étudiant pourrait être plus enclin à répondre à quelqu'un ayant eu un lien direct avec lui mais après 2 ans, ce contact est évidemment rompu....

Les raisons de l'échec sur la recherche du 2ème emploi doivent être identifiées :

Le premier emploi peut dans certains cas être la poursuite de la mission effectuée en apprentissage ou une mission proche, effectuée dans la même entreprise. La recherche du 2ème emploi est donc plus longue et coïncide avec la période d'inscription en parcours universitaire, ce qui incite des jeunes à reprendre des études au cas où cette période de recherche serait plus longue que prévue, ce qui continuera à être le cas avec la conjoncture économique actuelle.

• Lien avec les milieux professionnels : note A

Formaliser les partenariats avec les industriels (autres que les contrats d'apprentissage)

Des partenariats ont pu s'établir de manière plus importante avec certaines entreprises. Ceci s'est traduit par l'accueil des promotions d'étudiants au sein de l'entreprise pour une visite accompagnée de conférences données par les industriels. Cela a été le cas pour Sanofi (site de Vitry) pendant plusieurs années.

Ce type de partenariat est effectif actuellement avec la société Intégragen (Génopele d'Evry). Le partenariat qui nous lie à Sanofi a évolué au cours du temps et porte actuellement sur des conventions de formation du personnel de l'entreprise en reconversion, en parallèle à l'accueil par l'entreprise d'un nombre significatif d'apprentis de la formation MIB. Ces partenariats qui montrent tout l'intérêt que peuvent porter certains industriels à la formation ne rentrent pas dans des cadres « formels » car ils sont susceptibles d'évoluer très rapidement en fonction des paramètres conjoncturels de l'entreprise.

• Pilotage de la licence : note B

Implication des professionnels dans l'évolution de la spécialité

Actuellement, le retour des professionnels sur la formation et leurs souhaits concernant son évolution sont émis par les maîtres d'apprentissage qui accueillent la trentaine d'apprentis de la formation chaque année. Ils sont reçus 3 fois dans l'année par les responsables pédagogiques (Université et ESTBA, notre partenaire pédagogique), à l'occasion du début d'année (réunion de rentrée en octobre) des soutenances du projet tuteuré (milieu d'année : mars) ou du projet final (fin d'année : septembre). Ils reçoivent en entreprise la visite du tuteur de chaque apprenti qui effectue un compte-rendu ensuite au responsable pédagogique.

Composition et rôle du conseil de perfectionnement

Tenant compte des recommandations formulées par l'AERES, un conseil de perfectionnement sera mis en place pour la formation MIB. Il associera les responsables pédagogiques, des représentants des industriels et du CFA. Ce conseil formalisera les échanges spontanés et constructifs qui existent entre ces partenaires depuis la création de cette formation et qui ont permis son évolution. Sa composition exacte sera définie en accord avec les partenaires, ESTBA et CFA. Il traitera les aspects pédagogiques et du déroulement de l'apprentissage qui étaient abordés jusqu'à présent durant le comité de liaison de la formation.

Renforcement de l'attractivité nationale

Par le biais du site web de l'Université Paris Diderot, la formation MIB attire déjà de nombreuses candidatures de toute la France. La promotion actuelle 2012-2013 par exemple est composée de 24% d'apprentis originaires de province.

Il faut noter également que parmi les entreprises d'accueil, 10 (années 2010-2011, 2011-2012) à 20% (2012-2013) sont situées en province. En effet, si l'option « Biotechnologie des cellules et des organismes » est très fortement ancrée dans le bassin économique régional, l'option « Microbiologie Industrielle » s'appuie sur des entreprises du secteur réparties dans toute la France, que ce soit dans le domaine de l'agro-alimentaire : Danisco à Epernon (27), Nestlé à Boué (02),..., le domaine des cosmétiques : Cosmebac à Carquefou (44), la production d'acides aminés, Ajinomoto à Amiens (80), la recherche et développement de produits innovants : Deinove à Montpellier (34) ou le développement de réactifs et d'outils de diagnostic : BioRad à Steenvoorde (59), Inodiag à Signes (83)...

Les partenariats avec ces entreprises seront poursuivis et étendus grâce à l'encrage national du CFA LEEM-apprentissage.



Vincent Berger